



Arras, le 5 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

343 migrants de Calais mis à l'abri depuis le 8 août 2017

Depuis le 8 août 2017 et suite au renforcement du travail d'information des migrants et à l'augmentation du nombre de départs organisés vers les Centres d'accueil et d'examen des situations (3 départs par semaine depuis le 6 novembre 2017), **343 migrants** ont été mis à l'abri depuis Calais au sein des CAES des Hauts-de-France, et notamment dans les deux CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles).

Le travail d'information effectué par les services de l'Etat lors des maraudes permet également de renseigner les migrants sur l'ensemble des droits dont ils disposent, dont le dispositif de retour volontaire.

A ce titre, **121 dossiers de retour volontaire ont été instruits** par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), (**60** migrants ont d'ores et déjà quitté le territoire national, 30 sont en attente d'un vol et 31 dossiers sont en cours de procédure).

Concernant les mineurs isolés étrangers, chaque jour, France Terre d'Asile organise des maraudes afin de repérer et de proposer systématiquement une mise à l'abri des mineurs au titre de la protection de l'enfance. Depuis le début de l'année, **2082 personnes se déclarant mineures** ont été mises à l'abri vers le centre de Saint-Omer, à une trentaine de kilomètres de Calais.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition, avec un accueil digne au sein des CAES de la région Hauts-de-France. Outre un accueil digne, ces centres permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande de séjour.